

« Les CHEVRONS de CHAUDRON » 6 Octobre 2024

REGLEMENT

PRESENTATION :

Le rassemblement CITROEN-PANHARD est organisé par le Club Rétro Macairois (CRM). sur le site du Parc du Plessis, à Chaudron en Mauges, **le dimanche 6 octobre 2024. Le site est accessible dès 8 h. Les participants s'engagent à ne pas quitter le site avant 17 heures, par respect mutuel.**

La manifestation est de caractère statique.

RESPONSABILITE :

- Chaque participant s'engage **à se soumettre au règlement spécifique** de la journée par le seul fait de **son bulletin d'inscription signé.**
- Chaque participant est responsable des dégradations, des incidents et accidents qu'il pourrait commettre ou provoquer. Il ne peut en aucun cas tenir l'organisateur pour responsable.
- Le CRM adaptera les mesures sanitaires en vigueur à la date de l'évènement.

CIVILITES :

- Chacun adoptera une **conduite respectueuse** vis-à-vis du propriétaire du site qui nous accueille et des biens mis à notre disposition.
- De la même façon, la propriété étant habitée, chacun s'engage formellement à respecter les limites piétonnes fixées par les panneaux « Privé ».
- Un périmètre, concernant la circulation des véhicules participants, sera défini à l'intérieur du Parc du Plessis. Toute activité motorisée est interdite en dehors de ce périmètre.
- Pour les besoins de l'animation, certains véhicules auront à circuler sur le site. Les conducteurs s'engagent à **rouler au pas** et à veiller à ne pas provoquer d'accident avec les nombreux piétons et autres véhicules présents sur le site.

CONFORMITE :

- Votre véhicule doit être **assuré.**
- Tous les véhicules admis sur le site doivent être exclusivement des CITROEN et des PANHARD et doivent être conformes aux modèles consignés sur le Programme, sauf **véhicules d'exception ou dérivés, soumis à l'approbation des organisateurs.**
- Les bons états de présentation et de fonctionnement des mécaniques sont vivement conseillés.

DELEGATION :

Le signataire donne mandat au CRM pour régler tout problème survenant pendant la manifestation. De par cet engagement, le CRM représenté par M. LEVRON Christophe (Président) aura tout droit de décision en cas de litige. Le CRM peut se retourner contre le signataire si celui-ci est engagé dans une quelconque procédure mettant en cause la sécurité de la manifestation, voire sa moralité.

REPAS :

Le repas de midi sera servi sous chapiteau. Merci de compléter les tables au fur et à mesure de votre arrivée et à votre départ, de regrouper les couverts en bout de table.

INSCRIPTIONS / RESERVATIONS :

- L'engagement n'est accepté qu'accompagné de son règlement, de préférence par chèque bancaire à l'ordre du Club Retro Macairois. L'association ne prend pas de règlements par carte bancaire.
- Les chèques de règlement ne seront encaissés qu'après le 6 octobre.
- En cas de dédit de dernière heure, le CRM appréciera chaque situation en matière de restitution du chèque d'inscription.
- Tout bulletin non signé sera considéré comme non inscrit aux Chevrons de Chaudron.
- La date limite des engagements est fixée au 08 septembre 2024.

Chaque participant s'engage avoir pris connaissance du présent règlement et y adhérer par le fait de sa signature.

Nombre de Participant(s) :	Conducteur + Accompagnateur(s) :		x 37 € =	€
	Enfant(s) (-14 ans) :		x 20 € =	€
Votre règlement vous donne accès au repas du midi et à une plaque « souvenir » de l'évènement par véhicule			Total =	€

Votre signature (obligatoire) :